

la feuille & la plume

Office national des forêts / Ligue pour la protection des oiseaux

N°7 - novembre 2009

Édito

■ Outre-mer

Info réseau

■ Réseau écologique

Zoom

■ Rapaces de Guyane

Actualités

■ Colloque, site web, mécénat

Credit photo : M. Dechelle

Ara rouge



Outre-mer : un atout exceptionnel

Les Départements d'outre-mer sont répertoriés parmi les différents « points chauds » (hot spots) définis au niveau mondial pour la richesse de leur biodiversité, mais aussi pour leur fragilité.

On pourrait donner quantités de chiffres à ce sujet, mais citons simplement ceux qui sont fournis par l'étude de l'UICN « Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer », montrant qu'il y a globalement 26 fois plus de plantes, 3,5 fois plus de mollusques, plus de 100 fois plus de poissons d'eau douce et 60 fois plus d'oiseaux nicheurs endémiques en outre-mer (DOM + COM) qu'en métropole. Le caractère insulaire de 3 des 4 DOM favorise notamment de hauts niveaux d'endémisme, même si c'est également un facteur de fragilité. Concernant l'avifaune, environ 1 260 espèces d'oiseaux sont actuellement considérées comme nicheuses régulières en France et dans les DOM-TOM. Chez ces derniers, on trouve plus de 76 % des espèces présentes dont plus de la moitié en Guyane.

La France occupe donc une place unique par la variété de ses collectivités d'outre-mer et de ses milieux naturels. Cela lui confère aussi une grande responsabilité au niveau international en matière de conservation de la biodiversité.

De multiples menaces pèsent pourtant sur ce patrimoine : pillage écologique, surchasse, orpaillage illégal, urbanisation galopante, fragmentation, artificialisation, défrichement agricole, espèces invasives, tourisme de masse...

A travers la Stratégie française pour la biodiversité, la France a pour ambition de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010.

Par ailleurs, l'un des engagements du Grenelle de l'environnement concernant la biodiversité outre-mer porte sur la mise en place dans les DOM d'un dispositif s'inspirant des principes de Natura 2000, à travers la constitution d'un réseau écologique visant la préservation des habitats et espèces remarquables.

Il ne s'agit en aucun cas d'étendre le réseau Natura 2000 aux DOM, mais de conduire une réflexion, au niveau français, pour identifier les espèces et les habitats dont la conservation est d'un intérêt particulier dans les DOM et de déterminer les secteurs les plus représentatifs où ceux-ci sont présents en prenant en compte la notion de continuité écologique, afin de déterminer des sites à retenir et les modes de conservation et/ou de gestion les plus appropriés dans chaque cas.

C'est pourquoi le MEEDDM a souhaité engager sans attendre une réflexion méthodologique sur la constitution d'un réseau d'espaces remarquables dans les départements d'outre-mer. Avec un grand souci de respecter les spécificités de l'outre-mer français, dans sa grande diversité, cette réflexion s'est appuyée sur certains des concepts développés lors de la mise en place du réseau communautaire Natura 2000 et en tenant compte des connaissances existantes et en cours d'acquisition dans chacun des départements concernés. Cette réflexion préliminaire a été confiée à l'ONF compte tenu de ses compétences techniques de gestionnaire de grands espaces publics dans ces territoires. Au fur et à mesure que les questions seront mieux posées, le processus devra associer tous les partenaires concernés, comme la lettre signée conjointement par le MEEDDM et le SEOM'

Liste des membres du comité de pilotage

LPO

Fabienne David
Chargée de mission
fabienne.david@lpo.fr

Michel Métais
Directeur général
michel.métais@lpo.fr

Yvan Tariel
Chef de service
yvan.tariel@lpo.fr

Jean-Marc Thiollay
Administrateur
jm.thiollay@wanadoo.fr

ONF

Patrice Hirbec
Chargé de mission
patrice.hirbec@onf.fr

Michel Hermeline
Chef du département biodiversité
michel.hermeline@onf.fr

Alain Perthuis
Animateur du réseau avifaune
alain.perthuis@onf.fr

Véronique Vinot
Chef de projet
veronique.vinot@onf.fr

Contacts LPO

Délégations régionales
LPO Alsace (67 - 68)
Tél 03 88 22 07 35
alsace@lpo.fr

LPO Aquitaine
(24 - 33 - 40 - 47 - 64)
Tél/Fax 05 56 91 33 81
aquitaine@lpo.fr

LPO Auvergne
(03 - 15 - 43 - 63)
Tél 04 73 36 39 79
auvergne@lpo.fr

LPO Champagne-Ardenne
(08 - 10 - 51 - 52)
Tél 03 26 72 54 47
champagne-ardenne@lpo.fr

LPO Franche-Comté
(25 - 70 - 39 - 90)
Tél 03 81 50 43 10
franche-comte@lpo.fr

LPO Haute-Normandie
(27-76)
Tél/Fax 02 35 03 08 26
haute-normandie@lpo.fr

LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur
(04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84)
Tél 04 94 12 79 52
paca@lpo.fr

Délégations départementales
LPO Anjou (49)
Tél 02 41 44 44 22
anjou@lpo.fr

LPO Aude (11)
Tél/Fax 04 68 49 12 12
aude@lpo.fr

LPO Aveyron (12 - 48)
Tél 05 65 42 94 48
aveyron@lpo.fr

LPO Côte-d'Or (21)
Tél 03 80 56 27 02
cote-dor@lpo.fr

LPO Drôme (26)
Tél 04 75 05 17 74
drome@lpo.fr

aux préfets le précise. Enfin, l'Union européenne s'inscrit elle aussi dans ces enjeux de conservation de la biodiversité à travers la réflexion qu'elle a lancée, avec les Etats-membres concernés, en vue de proposer un dispositif volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans l'outre-mer européen. L'acronyme serait « BEST ». Lancée en juillet 2008 à la Réunion, lors de la conférence sur « L'Union européenne et l'outre-mer », l'idée d'un tel dispositif, comprenant un volet financier, aurait notamment l'objectif de contribuer à la mise en œuvre des programmes de travail de la CDB² sur la biodiversité, insulaire et amazonienne, et sur les aires protégées. BEST devrait aussi, et avant tout, contribuer à soutenir la mise en œuvre des

plans d'action locaux pour la biodiversité des RUP³ et les PTOM⁴, et des différentes stratégies que ceux-ci ont ou sont en train de définir. Les Etats-membres concernés ont répondu à la mi-2009 à un premier questionnaire de la Commission sur le possible cahier des charges d'un tel dispositif.

L'ensemble de ces outils doit faire logiquement progresser la démarche de connaissance et préservation des habitats d'outre-mer.

Christian Barthod,
direction des espaces naturels / MEEDDM

¹ Secrétariat d'Etat à l'outre-mer

² Convention sur la diversité biologique (1992)

³ Régions ultra-périphériques

⁴ Pays et territoires d'outre-mer

Info réseau

Vers un réseau écologique dans les DOM

Contexte

L'outre-mer, riche en espèces endémiques, en écosystèmes remarquables et souvent menacés, est de plus en plus au cœur des préoccupations relatives à la conservation de la biodiversité en France. Le Grenelle de l'environnement a pointé l'intérêt de doter l'outre-mer français d'un dispositif inspiré de Natura 2000, les deux grandes directives européennes Oiseaux et Habitats-Faune-Flore ne s'appliquant pas à l'heure actuelle dans ces territoires. La loi Grenelle 1 prévoit ainsi dans les dispositions propres à l'outre-mer de « mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existants en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables » (Titre 6, art. 56).

L'étude

Une étude préliminaire a été confiée à l'ONF en vue de s'assurer de la faisabilité d'un tel dispositif dans les quatre DOM (Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion) et pour examiner la contribution possible des forêts et autres terrains publics à la constitution d'un réseau écologique cohérent. La première phase, essentiellement méthodologique, s'est déroulée en 2008. Elle a porté sur la façon de définir les habitats et espèces clés pour ce réseau avec un test d'élaboration de telles listes en Guyane. La suite doit maintenant porter sur la concertation, l'identification de sites potentiels dans la zone littorale de Guyane, les modalités de gestion et d'accompagnement du dispositif, ainsi que l'extension de la démarche entamée aux trois autres DOM.

Quelques orientations

Après un tour d'horizon des dispositifs existants, l'étude a proposé un certain nombre de points clés pour l'approche méthodologique de ce nouveau dispositif :

- prendre en compte l'objectif de représentativité d'habitats et d'espèces patrimoniaux mais égale-



Dryade à queue fourchue

Crédit photo : M. Dechelle

ment la continuité des milieux, afin de chercher directement un réseau fonctionnel intégrant une notion de trame écologique ;

- privilégier l'entrée par les écosystèmes (habitats naturels) et les zones biogéographiques et utiliser les espèces en complément pour affiner la recherche de sites potentiels ;
- utiliser une combinaison claire de critères pour sélectionner les habitats et espèces (endémisme, vulnérabilité, représentativité), en mobilisant des experts présents dans les DOM (CSRPN, associations naturalistes) ;
- choisir un nombre limité d'espèces pertinentes, afin de favoriser la lisibilité du dispositif, en intégrant les oiseaux aux listes de faune (pas de distinction « directive oiseaux » / « directive habitat ») ;
- pour les oiseaux migrateurs et marins, identifier les sites de rassemblements dans le réseau ;
- utiliser les ZNIEFF et la démarche IBA (Important bird area, équivalent des ZICO) comme point de départ pour définir les habitats et espèces clés, ainsi que pour une première identification de sites potentiels.

Julien Touroult
julien.touroult@onf.fr

Zoom

Les rapaces forestiers de Guyane



Crédit photo : M. Schalles

Sarcoramphus roi alias Vautour pape

La seule Guyane française abrite plus d'espèces d'oiseaux nicheurs, et de rapaces en particulier, que l'Europe toute entière. Sur ses 80.000 km² de forêt tropicale, encore largement primaire et inhabitée, et ses 3.700 km² de mangroves, marais et savanes, on trouve en effet 27 rapaces purement forestiers, 5 autres espèces restreintes aux lisières et clairières de forêts, 5 aux marais et mangroves (qui sont de vraies forêts) et 8 aux savanes côtières, sans compter 11 autres espèces migratrices ou occasionnelles. En 23 ans d'études, 32 localités ont été inventoriées dont 19 de forêt totalement vierge, pour beaucoup dans les limites de l'actuel Parc national. Les plus abondants des rapaces de grande forêt sont les carnifex (4 espèces, dont probablement plus de 10.000 couples de carnifex barré, *Micrastur gilvicollis*) qui sont aussi parmi les plus difficiles à voir et se repèrent par leur chant puissant à l'aube et au crépuscule. Les plus visibles au contraire sont ceux qui toute la journée chassent en vol au-dessus de la canopée soit les insectes (2 « milans », *Elanoides* et *Ictinia*), soit les cadavres qu'ils détectent à l'odeur (grand urubu, *Cathartes melambrotus*) ou en suivant les urubus (vautour pape, *Sarcoramphus papa*). Omniprésents et très bruyants sont les groupes de caracaras à gorge rouge (*Daptrius americanus*) qui se nourrissent de fruits, iules, et surtout nids de guêpes : leur odeur suffit à maintenir à distance les espèces les plus agressives ! Aux heures chaudes de la matinée seulement quelques espèces s'élèvent au-dessus de la forêt pour des parades spectaculaires, surtout le « milan » bidenté (*Harpagus bidentatus*), la magnifique buse blanche (*Leucopternis albicollis*) ou les spizaètes (aigles orné et tyran). Les plus gros rapaces en revanche (harpie huppée et h. féroce) font partie de ces rapaces qui ne planent pas et chassent à l'affût, immobiles dans la canopée. Classés comme quasi-menacés dans la Liste rouge de l'UICN, ils ont pourtant une population estimée à 400-500 couples chacun en Guyane. Les espèces les plus rares sont liées à des habitats très localisés, par exemple moins de 100 couples de caracara noir (*Daptrius ater*) le long des rivières de l'intérieur ou de faucon orangé (*Falco deiroleucus*) sur les inselbergs rocheux.

Comme il est de règle dans les faunes de forêts tropicales, la majorité des espèces ont des densités faibles, voire des distributions inexplicablement irrégulières, des taux de reproduction très bas (souvent un seul jeune, fréquents échecs de nidification) et des spécialisations particulières, que ce soit pour l'habitat, le site de nid, le comportement ou la nourriture. Le maintien de populations viables à long terme nécessite donc celui de vastes surfaces de milieux naturels et variés. Même des migrateurs comme le balbuzard pêcheur, qui hiverne en grand nombre sur les cotes de Guyane exploite aussi les rivières de l'intérieur. Ainsi, un oiseau muni d'un émetteur stationne depuis plus d'un an sur une rivière de la grande forêt du sud, dans le Parc national. Les recensements comparatifs entre zones de forêt intactes et non perturbées d'une part, et exploitées et / ou chassées d'autre part, a bien montré le déclin au moins des aigles, vautours et caracaras de forêt lorsque le massif avait été exploité (une première fois) moins de 30 ans auparavant, surtout s'il était chassé régulièrement, et même s'il était seulement chassé avec ouverture d'une route. Il est question ici de « pressions » anthropiques bien inférieures à ce qu'on connaît en Europe par exemple et qui pourtant semblent avoir un impact non négligeable. Dans le contexte de la destruction progressive de l'Amazonie, la France, qui possède en Guyane un échantillon très représentatif de cette avifaune remarquablement riche, a donc une responsabilité dans sa conservation. Les rapaces y sont théoriquement protégés mais les menaces nouvelles qui pèsent sur la forêt (orpaillage, projets de route, défrichements) ont déjà, et risquent d'avoir de plus en plus d'effets négatifs sur la biodiversité guyanaise dont les rapaces forestiers sont un des fleurons les plus sensibles.

Jean-Marc THIOLLAY

Administrateur LPO, Directeur de Recherche CNRS



Aigle orné

Crédit photo : M. Dechele

Contacts LPO (suite)

LPO Haute-Savoie (74)
Tél/Fax 04 50 27 17 74
haute-savoie@lpo.fr

LPO Hérault (34)
Tél/Fax 06 29 81 66 31
herault@lpo.fr

LPO Isère (38)
Tél 04 76 51 78 03
isere@lpo.fr

LPO Loire (42)
Tél 04 77 41 46 90
loire@lpo.fr

LPO Loire-Atlantique (44)
Tél 02 51 82 02 97
loire-atlantique@lpo.fr

LPO Sarthe (72)
Tél 02 43 85 96 65
sarthe@lpo.fr

LPO Tarn (81)
Tél 05 63 73 08 38
tarn@lpo.fr

LPO Touraine (37)
Tél/Fax 02 47 51 81 84
touraine@lpo.fr

LPO Vendée (85)
Tél 02 51 46 21 91
vendee@lpo.fr

LPO Vienne (86)
Tél 05 49 88 55 22
vienne@lpo.fr

LPO Yonne (89)
Tél 03 86 48 31 94
yonne@lpo.fr

Groupes

LPO Aisne (02)
Tél 06 72 43 61 32
aisne@lpo.fr

LPO Audomarois (62)
Tél 09 62 24 06 89
audomarois@lpo.fr

LPO Basse-Normandie (14 - 50 - 61)
Tél 02 31 92 86 27
basse-normandie@lpo.fr

LPO Charente-Maritime (17)
Tél/Fax 05 46 50 92 21
charente-maritime@lpo.fr

LPO Cher (18)
cher@lpo.fr

LPO Corrèze (19)
Tél 06 24 97 04 49
correze@lpo.fr

LPO Finistère (29)
Tél 02 98 50 66 57
finistere@lpo.fr

LPO Ile-et-Vilaine (35)
Tél 02 99 27 21 13
ille-et-vilaine@lpo.fr

LPO Loiret (45)
Tél 02 38 86 97 93

LPO Meurthe-et-Moselle nord (54)
Tél 03 82 46 39 24
meurthe-et-moselle-nord@lpo.fr

LPO Meurthe-et-Moselle sud (54)
Tél 03 83 28 71 77
meurthe-et-moselle-sud@lpo.fr

LPO Meuse (55)
Tél 06 83 29 25 47
meuse@lpo.fr

LPO Morbihan (56)
Tél 02 97 65 89 56

Contacts LPO (suite)

LPO Moselle (57)
Tél 03 87 68 01 62
moselle@lpo.fr

LPO Oise (60)
Tél 06 86 88 79 77
oise@lpo.fr

Relais
LPO United-Kingdom
Tél 00 44 1 275 33 29 80
lpo@kjhall.org.uk

Antennes
Espace Nature (17)
Tél/Fax 05 46 82 12 44
espace.nature@lpo.fr

LPO Brenne (36)
Tél 02 54 28 11 04

Station LPO de l'île Grande (22)
Tél 02 96 91 91 40
ile-grande@lpo.fr

LPO Ile-de-France - Mission Rapaces (75 77 78 91 92 93 94 95)
Tél 01 53 58 58 38
ile-de-france@lpo.fr
rapaces@lpo.fr

LPO Grands Causses - Mission Rapaces (12)
Tél 05 65 62 61 40
vautours@lpo.fr

LPO Marais Poitevin (85)
Tél/Fax 02 51 56 78 80
marais-poitevin@lpo.fr

Publication

- Ligue pour la protection des oiseaux
- Office national des forêts

Directeurs de la publication

- Michel Métais
- Pierre-Olivier Drège

Rédaction

- Alain Perthuis (ONF),
- Fabienne David (LPO)

Secrétaires de rédaction

- Véronique Vinot DEDD/ONF
- Fabienne David LPO

Crédits photos

- ONF/LPO avec l'appui d'Olivier Claessens et du GEPOG

Financement

Fonds d'intervention pour l'environnement et le développement durable ONF

LPO

- 62, rue barge
75015 Paris
www.lpo.fr

ONF

- 2, avenue de Saint-Mandé
75570 Paris Cedex 12
www.onf.fr

LPO et ONF sont membres de l'UICN

Bulletin en ligne sur les sites de la LPO et de l'ONF

Actualités

Mécénat de la fondation Nature & Découvertes en faveur de la cigogne noire

Dans le cadre de la sauvegarde de la cigogne noire, l'ONF et la LPO ont constitué un dossier commun et sollicité la fondation Nature & Découvertes. L'aide attribuée sera consacrée en 2010 à la recherche des nids, au suivi des jeunes et à leur baguage.



Nouveau site web

Depuis mars dernier, un site Internet entièrement consacré à la chevêchette d'Europe et à la chouette de Tengmalm est en ligne à l'adresse suivante : www.chevechette-tengmalm.lpo.fr.

A la fois destiné au grand public et aux spécialistes, cet outil présente l'écologie et la biologie des deux espèces mais également les actions en cours (suivi, conservation, sensibilisation), menées sur le territoire national.

Une rubrique « actualités » permet d'informer régulièrement le réseau des nouveautés. Aussi, n'hésitez pas à nous communiquer toute information que vous jugez susceptible d'être diffusée sur ce site. Vos remarques et suggestions qui pourraient aider à faire vivre et à améliorer ce site sont aussi tout particulièrement les bienvenues. Pensez enfin à faire connaître ce site autour de vous !

contact : fabienne.david@lpo.fr

Colloque francophone d'ornithologie

Le 33^e Colloque francophone d'ornithologie se tiendra les 5 & 6 décembre prochains à la Bibliothèque nationale de France, à Paris. Pour tout autre renseignement, merci de contacter la LPO Ile-de-France : ile-de-france@lpo.fr.



Brochure chouette de Tengmalm

Dans la collection « Connaissances et protection des oiseaux - précautions sylvicoles », la Direction territoriale Centre-Ouest Auvergne-Limousin de l'ONF et la LPO Auvergne ont édité, à l'automne 2008, une brochure sur la chouette de Tengmalm (la précédente traitait du circaète Jean-le-Blanc). Outre la biologie et l'écologie de l'espèce, elle fournit de précieux conseils pour la recherche, les précautions à prendre et des préconisations forestières. Le document (version papier) est disponible auprès de Laurent Lathuillière (laurent.lathuilliere@onf.fr). Version téléchargeable sur : <http://chevechette-tengmalm.lpo.fr> et dans la documentation du réseau avifaune sur intraforêt.



La LPO Alsace et l'ONF unissent leurs efforts pour la protection du milan royal

En Alsace, la collaboration entre la LPO et l'ONF s'est poursuivie ces dernières années. Deux formations assurées par la LPO Alsace portant sur la présentation et la préservation du milan royal se sont déroulées en Alsace bossue en 2005 et dans le Jura alsacien en 2006 à l'attention des agents de l'ONF. Sous l'impulsion de la Mission environnement de l'ONF Alsace, certains agents participent maintenant activement au recensement des couples nicheurs dans les deux derniers bastions alsaciens. Chaque aire de reproduction découverte par la LPO est systématiquement signalée à l'agent responsable du triage et l'arbre porteur est marqué. Les mesures nécessaires au bon déroulement de



Milan royal

la reproduction sont ensuite mises en place : conservation de l'arbre porteur, maintien d'un îlot refuge autour de cet arbre, absence de travaux lors de la période de reproduction à proximité du nid, sensibilisation des acteurs concernés (communes, ouvriers forestiers, chasseurs), mise en place si possible d'un îlot de sénescence lors de la révision du plan d'aménagement forestier. En 2009, ces actions de sensibilisation seront étendues. Une formation est prévue à l'attention des agents du Sundgau, et les campagnes de prospection et les mesures de préservation seront poursuivies.

LPO Alsace/réseau avifaune ONF